

Paris, le 15 juillet 2026

Communiqué de presse

La France se dote enfin d'un droit à l'aide à mourir

Aujourd'hui, l'Assemblée nationale a définitivement adopté la loi relative au droit à l'aide à mourir. C'est l'aboutissement d'une convention citoyenne et de cinq ans de travail parlementaire intense. Cinq lectures à l'Assemblée, trois au Sénat, une commission mixte paritaire, **des centaines d'heures d'examen, des milliers d'amendements. Cette loi n'a rien d'improvisé.**

Je l'ai portée avec conviction, du premier jour au dernier vote. Cette loi n'ouvre pas un droit sans limite. Elle fixe cinq conditions cumulatives strictes, qui réservent ce recours à des situations précises. Elle protège aussi les médecins et les soignants, grâce à une clause de conscience individuelle, et sécurise chaque étape par une décision collégiale et, pour le patient, la possibilité de renoncer à tout moment.

Cette loi est solide et le fruit d'un compromis. Pour ma part, j'aurais aimé que le patient puisse choisir librement le mode d'administration de la substance létale sans condition. J'aurais également souhaité que la loi permette l'accès à ce droit, par le biais de directives anticipées ou grâce à la personne de confiance, pour les personnes en état de mort cérébrale, de coma ou d'état végétatif irréversible. Mais cette loi est le fruit d'un compromis.

Cette loi, ce sont aussi des visages. Ceux de patients partis en Belgique ou en Suisse, faute de réponse en France. Ceux de familles qui ont accompagné, impuissantes, des souffrances que plus rien ne soulageait. Ceux de soignants qui réclamaient un cadre clair, protecteur pour leurs patients comme pour eux-mêmes. **Cette loi ne remplace pas les soins palliatifs, elle les complète.**

Paris, le 15 juillet 2026

Communiqué de presse

La France se dote enfin d'un droit à l'aide à mourir

Ce soir, j'ai une pensée pour les malades qui attendaient ce droit et n'ont pas connu ce jour. J'ai une pensée pour celles et ceux qui pourront accéder à des soins palliatifs partout en France, tout en pouvant aussi choisir librement, avec dignité de solliciter l'aide à mourir pour abrégér leurs souffrances.

Écoute, respect, humanité m'ont guidée tout au long de l'examen du texte et **c'est avec conviction et humilité que j'ai voté pour cette loi.**